



Paris, le 9 mars 2014

FUSION BOUYGUES TELECOM – SFR

BOUYGUES APPORTE UNE REPONSE AUX IMPERATIFS DE CONCURRENCE PAR UN ACCORD AVEC FREE

Bouygues et Bouygues Telecom annoncent être entrés en négociation exclusive pour la cession à Free d'un réseau de téléphonie mobile et d'un portefeuille de fréquences pour un montant s'élevant jusqu'à 1,8 milliards d'euros.

Prolongement de l'offre de fusion de Bouygues Telecom et SFR faite par Bouygues à Vivendi, cette opération est conditionnée à la réalisation effective de cette fusion. Elle vise à maintenir en France une forte concurrence par les infrastructures.

Cet accord permet à Bouygues Telecom de présenter *ab initio* à l'Autorité de la concurrence des mesures visant à maintenir une dynamique de marché au bénéfice des consommateurs, Free se déclarant dès maintenant acquéreur (« *upfront buyer* ») d'un réseau et de fréquences.

Sans atténuer la très vive concurrence qui règne sur le marché français, cet accord, tout comme la fusion Bouygues Telecom SFR, contribuerait au retour du secteur de la téléphonie mobile à un équilibre permettant de dynamiser l'emploi, de réaliser les investissements souhaités par les pouvoirs publics et de développer la qualité de service et l'innovation au bénéfice des consommateurs.

Martin Bouygues a déclaré : « *Je me félicite de cet accord permettant de présenter à l'Autorité de la concurrence un projet de fusion entre SFR et Bouygues Telecom assorti désormais de mesures assurant une forte concurrence par les infrastructures sur le marché français de la téléphonie mobile.* »

Contacts Bouygues SA
Service Presse : 01 44 20 12 01
presse@bouygues.com

Contacts Image Sept
Anne Méaux : 06 89 87 61 76
Grégoire Lucas : 06 71 60 02 02
Roxanne Planas : 06 37 05 84 42

www.bouygues.com